

Pourquoi SUD éducation quitte le groupe de travail sur la direction d'école ?

Des groupes de travail réunissant des directrices et directeurs d'école ont été mis en place suite au suicide de Mme Christine Renon. Dans l'Allier, il est constitué par 6 personnes désignées par les syndicats et 6 par les inspecteurs ou inspectrices.

SUD éducation y a participé et fait le constat que ce ne pourra pas être le lieu de l'amélioration des conditions de travail des directrices et directeurs d'école.

SUD éducation avait fait le choix de participer au groupe de travail sur la direction d'école. Même si nous pouvions considérer que de tels groupes dans chaque département ne constituaient pas une réponse à la hauteur du drame - le suicide de Mme Christine Renon - nous souhaitons pouvoir participer à ces échanges proposés entre collègues, et aussi pouvoir y porter nos analyses et revendications.

Après plusieurs réunions depuis septembre 2020, nous faisons le constat que la situation n'a pas changé pour les directrices et les directeurs d'école. Il y a toujours la même urgence, toujours la même fatigue, et cela n'est pas dû à la seule crise sanitaire.

Mais surtout, nous considérons que l'évolution du discours, des actes et de la législation ces deux dernières années vont encore aggraver la situation pour celles et ceux qui sont en charge de la direction des écoles ainsi que pour les adjoints et les autres personnels. Il y a bien eu des annonces d'augmentation du temps de décharge mais sans réels moyens supplémentaires alors même que le régime de décharge actuel ne peut déjà pas être respecté.

De plus les tâches s'alourdissent quand on revendique leur allègements et de nombreux exemples montrent que le numérique ne simplifie rien, si ce n'est la possibilité d'augmenter les exigences à l'égard des directrices et directeurs d'école.

Dans la mise en place des évaluations d'écoles, nous voyons la mise en place d'une logique libérale qui sied mal à l'École publique. Ce sera de plus une nouvelle usine à gaz qui n'aura que très peu de sens pour le quotidien professionnel. Et cela reposera surtout sur les directrices et directeurs d'école.

Dans la loi Rihlac adoptée fin décembre 2021, nous voyons la mise en place d'une nouvelle hiérarchie intermédiaire. Que deviendra le travail collectif des écoles quand les directrices et directeurs d'école seront les représentants locaux de l'autorité académique ? Là aussi nous considérons que les écoles n'ont pas besoin de cela. Nous pensons qu'au contraire, c'est l'inverse qu'il faudrait promouvoir : moins d'injonctions, souvent peu claires voire contradictoires et davantage de confiance aux équipes.

Nous faisons donc le choix, à ce stade et compte tenu des éléments ci-dessus de quitter le groupe de travail départemental sur la direction d'école. Et nous continuerons à porter nos revendications pour des directions d'école sans nouvelle hiérarchie, un allègement réel des tâches, la clarification des responsabilités des IEN et DASEN, représentants de notre employeur, car nous pensons que les équipes ont besoin de temps, de collectif et de solidarité.